

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 octobre 2021**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

Absents Excusés : Valérie BOUILLOUX (Pouvoir à Michel BERTHET), Catherine PATUEL (Pouvoir à Crystelle CHANAUD).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Etude environnementale,
 - Admissions en non valeurs,
 - Remboursement d'un sinistre,
 - Décision modificative,
 - Marché voirie : lancement du marché,
 - Rapport de la CLECT,
 - RPQS 2020,
 - Dérogation au repos dominical,
 - Dématérialisation ADS,
 - Protection fonctionnelle,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2021 est lu.

Madame Marie-Bénédicte LEBEGUE aurait aimé que soit inscrit dans le procès-verbal que d'après la réglementation la plus proche il faut 1 animateur pour 10 enfants de 6 ans et 1 pour 14 enfants de 6 ans et plus à la garderie.

Madame Crystelle CHANAUD précise qu'il n'y a aucun quota concernant le taux d'encadrement à respecter dans le cadre de la garderie périscolaire

Avec 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 1 ABSTENTION (Céline CARREIRO), le procès-verbal est adopté.

Monsieur Alain HOUDINET, Monsieur Rémi BESSON, Madame Marie-Bénédicte LEBEGUE et Monsieur Jean-Luc PAQUELIER se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc PAQUELIER.

Délibérations :

Etude environnementale

Le conseil municipal, après en avoir débattu, avec 2 ABSTENTIONS (Cyrille BOUCHY, Annick GUYON), donne un avis favorable au lancement de l'étude et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Remboursement d'un sinistre JSC

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au remboursement de la facture CSPORT d'un montant de 344 € à l'association Jeunesse Sportive Crêchoise.

Décision modificative n°3

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Lancement Appel d'Offres - Marché de voirie complémentaire 2021

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre de ce projet et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Rapport de la CLECT - Cité de l'entreprise

Le Conseil Municipal, avec 2 ABSTENTIONS (Florie JAILLET, Anthony MARASCO), approuve le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la Cité de l'entreprise située à Mâcon.

Syndicat des Eaux - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Avis sur les dérogations au repos dominical

Le conseil municipal, après en avoir débattu, avec 5 CONTRE (Crystelle CHANAUD, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Céline CARREIRO, Alain HOUDINET) et 7 ABSTENTIONS (Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Florie JAILLET, Anthony MARASCO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), donne tous pouvoirs au Maire :

- Pour communiquer cet avis à la MBA qui a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Pour signer les arrêtés de dérogations dominicales.

Dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de s'associer à MBA pour organiser la réponse opérationnelle aux obligations réglementaires relatives à la dématérialisation de l'instruction ADS,
- Approuve la proposition technique proposée par MBA,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

<i>Protection fonctionnelle</i>

Le conseil municipal avec 1 ABSTENTION (Anthony MARASCO) et 3 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) décide d'accorder à l'élu la protection fonctionnelle.

DIVERS :

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER fait un point sur le PLU.

La séance est levée à 21h15.